



Commune de  
**GOUVY**

## SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

**PRESENTS :** LEONARD Véronique, Bourgmestre-Présidente;  
MARENNE Michel, SCHNEIDERS Raphaël, LEMAIRE-SANTOS Isabelle,  
WINAND Marine, Echevins;  
LEBRUN Bernard, Président du C.P.A.S. hors conseil;  
NEVE Delphine, Directrice générale.

Déclaration de classe 3 recevable: pour  
l'exploitation d'une citerne de gaz à Rue de la Dalle 3, 6670 GOUVY, 1ère  
division, section B, n° 3668D



**LE COLLEGE COMMUNAL,**

### DECIDE

Que la déclaration concernant l'établissement suivant est recevable :

Description de l'établissement :

**Citerne de gaz enterrée de 2.400 litres.**

N° et libellé de la rubrique : 63.12.07.01 en réservoirs fixes non réfrigérés lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3000 l pour les réservoirs aériens et à 5000 l pour les réservoirs enterrés.

Libellé des conditions intégrales du 07/07/2005 – arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux dépôts de gaz de pétrole liquéfié en « vrac ».

Localisation de l'établissement :

**Rue de la Dalle 3, 6670 GOUVY**

Déclaration reçue à la commune de la part de :

En date du **29 août 2019.**

Il vous appartient de prendre connaissance des conditions intégrales relatives aux dépôts de gaz et de vous y conformer (voir ci-joint).

La Directrice générale,  
(s) NEVE Delphine

La Directrice générale,

  
NEVE Delphine

PAR LE COLLEGE,

Pour expédition conforme,

La Présidente,  
(s) LEONARD Véronique

La Bourgmestre,

  
LEONARD Véronique